

Conseil d'administration Séance plénière n° 285

du 25 avril 2025

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq avril à quinze heures, le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne s'est réuni en distanciel, sous la présidence de Mme Sophie BROCAS.

Le présent registre comprend la délibération 2025-29.

Diffusion :

- Madame la ministre de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les préfets des régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

Conseil d'administration

Séance plénière n° 285

du 25 avril 2025

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

PROGRAMME

- | | |
|---------|---|
| 2025-29 | Contribution de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au financement des mesures du Plan Stratégique National (PSN) en 2025 et autres dispositifs agricoles du 12 ^e programme (L18) |
|---------|---|

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 25 avril 2025

Délibération n° 2025 - 29

**12^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2025-2030)**

**Contribution de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au financement des mesures du
Plan Stratégique National (PSN) en 2025 et autres dispositifs agricoles du 12^e
Programme (L18)**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative)
- vu le code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire)
- vu la délibération n° 2024-96 du 15 octobre 2024 du conseil d'administration adoptant le 12^e programme d'intervention (2025-2030) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2024-102 du 14 novembre 2024 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 12^e programme d'intervention
- vu la délibération n° 2024-104 du 14 novembre 2024 portant approbation des modalités d'attribution des aides et taux d'intervention.

DÉCIDE :

Article 1

D'annuler la délibération n° 2025-15 du 14 mars 2025 du conseil d'administration portant la fongibilité entre les mesures et les enveloppes maximales à engager pour la conversion à l'agriculture biologique (CAB) et les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) en 2025.

Article 2

De valider une dotation supplémentaire de 7,5 M€ de la ligne 18 pour financer les paiements pour services environnementaux et les programmes d'actions des démarches territoriales dans le cadre des mesures de transition entre le 11^e et le 12^e programme, sous réserve de l'adaptation de la maquette financière au conseil d'administration du 25 juin.

Article 3

De répartir la dotation supplémentaire comme suit :

- 5 M€ pour les paiements pour services environnementaux ;
- 2,5 M€ pour les programmes d'actions des démarches territoriales.

Article 4

D'autoriser la fongibilité pour la campagne 2025 de :

- 18,5 millions d'euros entre les enveloppes CAB et MAEC,

- 7,5 millions d'euros entre les enveloppes CAB et les dispositifs agricoles Ecophyto (groupes 30 000, filières, suivi des produits phytosanitaires) et investissements agro-environnementaux productifs et non productifs.

Article 5

De porter à titre dérogatoire, à la fiche action AGR_2, le taux de cofinancement maximal des MAEC à 75 % pour la campagne 2025.

Article 6

De mobiliser une enveloppe maximale de **13 180 000 €** pour le financement de la conversion à l'agriculture biologique (CAB) pour l'année 2025, répartie de la manière suivante :

CAB	Enveloppes maximales de droits à engager 2025
Auvergne-Rhône-Alpes	2 030 000 €
Bourgogne-Franche-Comté	800 000 €
Bretagne	1 500 000 €
Centre-Val de Loire	2 500 000 €
Normandie	230 000 €
Nouvelle-Aquitaine	2 500 000 €
Occitanie	120 000 €
Pays de la Loire	3 500 000 €
Total bassin LB	13 180 000 €

Article 7

De mobiliser une enveloppe maximale de **33 720 000 €** pour le financement des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) pour l'année 2025, répartie de la manière suivante :

MAEC	Enveloppes maximales de droits à engager 2025
Auvergne-Rhône-Alpes	2 107 000 €
Bourgogne-Franche-Comté	186 000 € *
Bretagne	10 592 000 €
Centre-Val de Loire	1 019 000 €
Normandie	447 000 €
Nouvelle-Aquitaine	6 619 000 €
Occitanie	172 000 €
Pays de la Loire	12 578 000 €
Total bassin LB	33 720 000 €

* financement de la dernière année d'un PAEC zones humides en année de transition dans l'attente d'un futur accord de territoire.

Article 8

De mobiliser une enveloppe maximale de **5 320 000 €** pour le financement des investissements agro-environnementaux productifs et non productifs pour l'année 2025, répartie de la manière suivante :

Investissements	Enveloppes maximales de droits à engager 2025
Auvergne-Rhône-Alpes	150 000 €
Bourgogne-Franche-Comté	70 000 €
Bretagne	1 000 000 €
Centre-Val de Loire	2 000 000 €
Normandie	0 €
Nouvelle-Aquitaine	300 000 €
Occitanie	0 €
Pays de la Loire	1 800 000 €
Total bassin LB	5 320 000 €

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Loïc OBLED

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Sophie BROCAS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le vendredi 25 avril 2025

(à 15 h 00 en visioconférence)

Membres et assistants de droit

		NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Visio	P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	Mme GALLIEN Cécile
Visio	P	Mme AUBERGER Eliane	SIGNÉ	
Visio	P	Mme BERNARD Lydie	SIGNÉ	
Visio	P	M. BRIDET Jean-François	SIGNÉ	Mme HAAS Betsabée (à partir de 16h)
Visio	P	Mme BROCAS Sophie	SIGNÉ	
Visio	A	M. BRULE Hervé R. par M. CARTIER Johnny	SIGNÉ	
Visio	P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme CARRE Véronique		
Visio	P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	
Visio	P	Mme DARMENDRAIL Dominique	SIGNÉ	Départ à 16h
Visio	P	Mme DAVAL Catherine	SIGNÉ	
Visio	A	Mme DE BORT Clara R. par Mme JANIN Claire	SIGNÉ	

		NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Visio	P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	
Visio	P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	
Excusé	A	M. FAURIEL Olivier		
Visio	A	M. FISSE Eric R. par Mme MESTRES Aurélie	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme GALLIEN Cécile		
Visio	P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	
Visio	P	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle	SIGNÉ	
Visio	A	Mme GOUACHE Florence R. par M. CHOUMERT Guillaume	SIGNÉ	
Visio	P	Mme HAAS Betsabée	SIGNÉ	Départ à 16h
Visio	P	Mme JORISSEN Virginie	SIGNÉ	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine Mme CARRE Véronique
	A	Mme LAMOUR Marguerite		
	A	M. LE MAIGNAN Gilbert		
Visio	P	M. LEDEUX Jean-Louis	SIGNÉ	
Visio	P	M. MARQUES Rémy	SIGNÉ	
Visio	P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	

		NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Visio	P	M. POIRIER Frédy	SIGNÉ	
Visio	A	M. RIEFFEL Jean-Noël R. par Mme LE PORT Oriane	SIGNÉ	M. FAURIEL Olivier
Visio	P	Mme ROUSSET Nathalie	SIGNÉ	
Visio	P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine		
Visio	P	M. SOULABAILLE Yann	SIGNÉ	
	A	M. VALLEE Mickaël		
	A	M. VAN DE MAELE Philippe		

MEMBRES PRESENTS + REPRESENTES + POUVOIRS	
TOTAL	32

Quorum 18

Présents (hors représentations et pouvoirs) : 22

Représentés : 5

Pouvoirs donnés : 4+1

Absents : 13

		ASSISTANTS DE DROIT	ÉMARGEMENT
Visio	P	M. BURLOT Thierry	SIGNÉ
	A	M. DINGREMONT Benoît	
Visio	A	Mme FIOLET Emeline R. par Mme MONNIER Véronique	SIGNÉ
Visio	P	M. LAMOTTE Damien	SIGNÉ
Visio	P	M. OBLED Loïc	SIGNÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le vendredi 25 avril 2025

(à 15 h 00 en visioconférence)

Participe également

		NOM	ÉMARGEMENT
Visio	P	Mme WALCH Laurent	SIGNÉ

Agence

		NOM	ÉMARGEMENT
Présente	P	Mme BLANQUART Stéphanie	SIGNÉ
Présente	P	Mme CHOUMERT Emeline	SIGNÉ
Présente	P	Mme CLEMENT Sandrine	SIGNÉ

		NOM	ÉMARGEMENT
Visio	P	Mme DEMESY Céline	SIGNÉ
Présente	P	Mme DORET Bernadette	SIGNÉ
Visio	P	M. DUGRAIN Bertrand	
Présent	P	M. GILLE Charles	SIGNÉ
Présente	P	Mme LAUB Anaïs	SIGNÉ
Présente	P	Mme PEZET Emilie	SIGNÉ
Visio	P	M. PLACINES Jean	SIGNÉ
Présente	P	Mme PROCHASSON Vanessa	SIGNÉ
Présente	P	Mme ROBILIARD Marion	SIGNÉ